

<b>GROUPE</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	-----------	------------------

## **FLEXSTAR<sup>MD</sup> GT**

### **Herbicide**

USAGE AGRICOLE

HERBICIDE

SOLUTION

Pour la suppression par contact non sélective des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces ainsi que pour la suppression résiduelle de l'amarante à racine rouge et de la petite herbe à poux dans le soja tolérant au glyphosate.

**EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA ET DANS LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE AU MANITOBA SEULEMENT**

**GARANTIE :**

Fomésafène ..... 67 g/L de m.a.  
(sous forme de sel de sodium)

Glyphosate ..... 271 g/L  
(sous forme de sel diammonique)

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,004 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTS AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **30412**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, composer le 1-800-327-8633 (FASTMED) ou appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre anti-poison.** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Porter des chaussures et des chaussettes, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection pour manipuler le produit concentré et pendant l'application (y compris pendant le mélange, le chargement et le traitement). Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher

aux buses du pulvérisateur. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclabousse sur la peau ou dans les yeux. Avant de les réutiliser, laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec les végétaux non visés. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des boissons et des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

**NE PAS** contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation et les habitats aquatiques (tels que lacs, cours d'eau, marécages, étangs, coulées, fondrières des prairies, marais, réservoirs et terres humides) en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Une zone tampon de 15 m doit être respectée entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

NOCIF pour les organismes aquatiques. Éviter d'appliquer directement sur tout plan d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur l'eau potable ou les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement. Éviter toute dérive ou contact avec des végétaux non visés en raison du risque de dommages ou de suppression de ces végétaux.

## RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

N'utiliser que des contenants en acier inoxydable, en fibre de verre, en plastique ou en acier doublé de plastique pour mélanger, entreposer ou appliquer les solutions de pulvérisation d'herbicide FLEXSTAR<sup>MD</sup> GT.

**NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER L'HERBICIDE FLEXSTAR GT OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION D'HERBICIDE FLEXSTAR GT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON RECOUVERT (SAUF EN ACIER INOXYDABLE).** L'herbicide FLEXSTAR GT ou les solutions de pulvérisation contenant l'herbicide FLEXSTAR GT réagissent au contact de tels contenants et réservoirs et dégagent un mélange gazeux à base d'hydrogène qui peut être hautement combustible. Ce mélange de gaz peut s'enflammer brusquement ou exploser et causer des blessures graves lorsqu'il est enflammé par une flamme nue, une étincelle, un chalumeau de soudage, une cigarette ou toute autre source d'inflammation.

## ENTREPOSAGE

Entreposer à une température supérieure à -10 °C dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. Si le produit est gelé, le laisser décongeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

## NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les liquides déversés sur le plancher ou les autres surfaces imperméables doivent être retenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière de chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans **un baril en métal doublé de plastique** et éliminer selon les directives figurant dans la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Quand les liquides déversés s'infiltrent dans le sol, il faut extraire la matière contaminée et la placer dans **un baril en métal doublé de plastique** et l'éliminer conformément aux directives figurant dans la section ÉLIMINATION.

Les contenants qui fuient doivent être séparés de ceux qui ne fuient pas. Ces contenants ou leur contenu doivent être transférés dans **un baril en métal doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être utilisé selon les recommandations de l'étiquette ou éliminé conformément aux directives figurant dans la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément aux directives figurant dans la section DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION.

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :****ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

L'herbicide FLEXSTAR GT peut être appliqué en présemis ou en prélevée dans le soja ou en postlevée dans le soja tolérant au glyphosate.

L'herbicide FLEXSTAR GT est un herbicide qui assure la suppression par contact de nombreuses graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces ainsi que la suppression résiduelle de l'amarante à racine rouge et de la petite herbe à poux dans le soja. L'herbicide FLEXSTAR GT doit être appliqué dans des conditions environnementales favorables à la croissance active des mauvaises herbes. Éviter d'appliquer sur des mauvaises herbes ayant subi certains stress comme des températures froides, une humidité excessive, une sécheresse ou des dommages causés par la grêle ou par des applications précédentes d'herbicides. Éviter d'appliquer sur du soja tolérant au glyphosate qui pourrait avoir été soumis à de telles conditions de stress. Un temps extrêmement froid ou nuageux au moment de l'application peut réduire l'activité du produit et retarder les symptômes visibles de suppression. Le feuillage du soja tolérant au glyphosate pourrait présenter des taches, un brunissement ou un froissement, mais le traitement n'a normalement aucun effet sur la maturité ou le rendement de la culture.

L'humidité est nécessaire à l'activation de l'herbicide FLEXSTAR GT pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes. Un temps sec après l'application de l'herbicide FLEXSTAR GT peut en réduire l'efficacité.

Une pluie qui tombe quatre heures après l'application n'affecte pas l'activité de l'herbicide FLEXSTAR GT.

## MODE D'EMPLOI

Utiliser de l'eau propre (non trouble) pour pulvériser l'herbicide FLEXSTAR GT. Une eau boueuse diminue l'efficacité de l'herbicide FLEXSTAR GT. Il se peut aussi que la suppression soit moins efficace si les mauvaises herbes sont couvertes de poussière.

**Éviter tout contact avec la végétation que l'on désire conserver, que ce soit par application directe ou par dérive, en raison du risque de destruction de ces végétaux.**

Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers des végétaux non visés ou des habitats fauniques.

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.

### NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 15 km/h.

Ne pas appliquer l'herbicide FLEXSTAR GT dans le même champ plus d'une fois tous les deux ans.

Ne préparer que la quantité de solution que l'on peut appliquer en une journée, car une solution entreposée pendant la nuit peut être moins efficace.

Rincer et nettoyer l'équipement de pulvérisation immédiatement après avoir utilisé ce produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

## MOMENT DU TRAITEMENT

L'herbicide FLEXSTAR GT peut être appliqué en présemis (jusqu'à 7 jours avant le semis) ou en prélevée dans le soja ou en postlevée dans le soja tolérant au glyphosate.

Le soja tolérant au glyphosate résiste à l'herbicide FLEXSTAR GT lorsque les plants sont au stade de 1 à 2 feuilles trifoliées. Appliquer l'herbicide FLEXSTAR GT lorsque les mauvaises herbes sont petites et en pleine croissance. Appliquer lorsque la principale période d'apparition des mauvaises herbes est terminée et que la majorité d'entre-elles se situent entre le stade du cotylédon et 3 ou 4 feuilles vraies.

**MAUVAISES HERBES ANNUELLES –  
suppression par contact****Graminées annuelles**

Échinochloa pied-de-coq  
Pâturin annuel  
Digitaire (sanguine, astringente)  
Brome des toits  
Panic d'automne  
Sétaire géante  
Sétaire verte  
Ivraie de Perse  
Seigle cultivé  
Orge spontané  
Maïs spontané  
Folle avoine  
Panic millet  
Blé spontané  
Sétaire glauque

**Mauvaises herbes annuelles à feuilles  
larges**

Stellaire moyenne  
Gaillet gratteron  
Lampourde glouteron  
Spargoute des champs  
Saponaire des vaches  
Cuscute  
Vergerette du Canada  
Sagesse-des-chirurgiens  
Renouée scabre  
Galinsoga cilié  
Ortie royale  
Kochia à balais  
Renouée persicaire  
Chénopode blanc  
Gnaphale des vases  
Crépis des toits  
Astragale peigné  
Silène noctiflore  
Morelle noire de l'Est  
Canola spontané  
Renouée de Pennsylvanie  
Laitue scariole  
Soude roulante  
Renouée des oiseaux  
Mauve à feuilles rondes  
Bourse-à-pasteur  
Amarante hybride  
Laiteron potager

Tabouret des champs  
Érodium cicutaire  
Lin spontané  
Renouée liseron  
Moutarde des champs  
Morelle à trois fleurs  
Absinthe  
Abutilon

**MAUVAISES HERBES VIVACES –  
suppression par contact****Graminées vivaces/carex**

Pâturin comprimé  
Pâturin des prés  
Brome inerme  
Quenouille à feuilles larges  
Orge queue d'écureuil  
Dactyle pelotonné  
Chiendent  
Agrostide blanche  
Muhlenbergie mexicaine  
Souchet comestible

**Mauvaises herbes vivaces à feuilles larges**

Luzerne  
Céraiste vulgaire  
Trèfle blanc  
Tussilage pas-d'âne  
Linaigrette  
Patience crépue  
Pissenlit  
Liseron des champs  
Verge d'or du Canada  
Apocyn chanvrin  
Cranson dravier  
Prèle  
Topinambour  
Renouée du Japon  
Asclépiade commune  
Plantain majeur  
Herbe à la puce  
Salicaire  
Petite oseille  
Gaillet mollugine  
Laiteron des champs  
Stellaire à feuilles de graminée  
Chardon des champs  
Linaire vulgaire  
Carotte sauvage  
Vigne sauvage

**MAUVAISES HERBES ANNUELLES – suppression résiduelle****Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles**

Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge

**DOSES D'EMPLOI**

Au moment de l'application de l'herbicide FLEXSTAR GT, il importe d'assurer une couverture complète et une bonne pénétration du feuillage pour que la suppression des mauvaises herbes soit satisfaisante. Comme le glyphosate tue les mauvaises herbes en affectant leur système racinaire, les symptômes peuvent n'apparaître que de 7 à 10 jours après le traitement.

Ne pas appliquer plus d'une fois par saison, ni plus d'une fois tous les deux ans dans un même champ.

Lorsque des conditions de stress sont présentes et que les mauvaises herbes sont plus grosses, il faut ajouter TURBOCHARGE® à raison de 0,25 % v/v de solution de pulvérisation.

**REMARQUE** : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

**NE PAS RÉCOLTER LE SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE DANS LES 90 JOURS SUIVANT L'APPLICATION DE L'HERBICIDE FLEXSTAR GT.**

**ATTENTION** : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.



<b>Geographie</b>	L'est du Canada	La vallée de la rivière Rouge, Manitoba
<b>Taux d'herbicide FLEXSTAR GT</b>	3,5 L/ha	2,1 L/ha
<b>Taux d'herbicide TOUCHDOWN TOTAL</b>	N/A	0,7 – 2,46 L/ha
<b>Intervalle d'application</b>	Présemis en surface (jusqu'à 7 jours avant le semis) ou en prélevée de la culture OU Tôt en postlevée (stade 1 à 2 feuilles trifoliées) (seulement le soja tolérant au glyphosate)	Tôt en postlevée. (stade 1 à 2 feuilles trifoliées) (seulement le soja tolérant au glyphosate)
<b>Taux d'eau</b>	150 – 200 L/ha	150 – 200 L/ha
<b>Taux de TURBOCHARGE®*</b>	0,25% v/v	0,25% v/v
<b>Autre</b>	Appliquer à une pression de 210 à 420 kPa. Ne pas appliquer à une pression supérieure à 420 kPa. Voir "Renseignements sur les mélanges en réservoir" ci-dessous	Appliquer à une pression de 210 à 420 kPa. Ne pas appliquer à une pression supérieure à 420 kPa. Voir "Renseignements sur les mélanges en réservoir" ci-dessous. Ne fournira pas la suppression résiduelle de Petite herbe à poux et Amarante à racine rouge

\* Utiliser TURBOCHARGE lorsque des conditions de stress sont présentes et que les mauvaises herbes sont plus grosses.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR:

1. Remplir le réservoir de solution à pulvériser avec la moitié du montant d'eau prescrit.
2. Si nécessaire, ajouter TURBOCHARGE à raison de 0,25% v/v puis agiter pour assurer un bon mélange.
3. Ajouter ¼ du montant d'eau prescrit au réservoir de solution à pulvériser pour arriver au ¾ d'eau total prescrit.
4. Ajouter l'herbicide FLEXSTAR GT puis agiter pour assurer un bon mélange.
5. Ajouter l'herbicide TOUCHDOWN TOTAL.
6. Compléter le remplissage du réservoir de solution à pulvériser avec un autre ¼ de montant d'eau prescrit pour arriver au montant total d'eau prescrit et maintenir une agitation légère.

### RENSEIGNEMENTS SUR LA ROTATION DES CULTURES

L'herbicide FLEXSTAR GT peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide FLEXSTAR GT posent un risque de dommages pour certaines cultures.

Le tableau ci-après énumère les cultures qui peuvent être semées après une application de l'herbicide FLEXSTAR GT à la dose recommandée de 3,5 L/ha. Avant de semer toute culture qui ne figure pas sur cette liste, y compris le maïs sucré, effectuer un essai biologique en plein champ. Un

essai biologique consiste à ensemercer une parcelle d'essai de la culture qu'on veut produire l'année suivante et à amener la culture à maturité.

Culture à semer	Intervalle de rotation minimal (nombre de mois après la dernière application de l'herbicide FLEXSTAR GT)
Blé d'hiver	4
Blé de printemps	10
Soja, haricots secs comestibles, maïs de grande culture	10
Autres cultures	Essai biologique

**Essai biologique en plein champ :** Dans un champ déjà traité avec l'herbicide FLEXSTAR GT, choisir une section particulièrement représentative des conditions du sol de l'ensemble du champ. Les parcelles (bandes) doivent être ensemençées perpendiculairement à la direction utilisée lors de l'application de l'herbicide à l'aide d'équipement de semence standard et selon les pratiques de culture habituelles. Les parcelles doivent être suffisamment longues pour couvrir plusieurs passages du pulvérisateur et doivent être ensemençées avec les cultures que l'on compte produire ultérieurement. La fiabilité de l'essai est proportionnelle au nombre de parcelles utilisées et à leur longueur. Une parcelle de référence doit être semée dans une section adjacente non traitée à des fins de comparaison.

Examiner les parcelles afin d'y déceler toute réduction de la germination ou du peuplement et tout autre symptôme de phytotoxicité dans la couleur, la hauteur, la vigueur des plants, etc. Si l'essai semble indiquer que la germination ou le développement des plantes sont affectés par les résidus de l'herbicide FLEXSTAR GT, ne pas ensemercer le champ jusqu'à ce que d'autres essais biologiques démontrent que la croissance de la culture est normale.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide FLEXSTAR GT, herbicide des groupes 9 et 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide FLEXSTAR GT et à d'autres herbicides des groupes 9 ou 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide FLEXSTAR GT ou les herbicides des mêmes groupes 9 ou 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections

sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale ou biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

FLEXSTAR<sup>MD</sup>, TOUCHDOWN TOTAL<sup>®</sup> et TURBOCHARGE<sup>®</sup> sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.